

Annexe 6 : Fiche synthèse du barème mouvement intra-académique rentrée 2026

ELEMENTS COMPOSANT LE BAREME INTRA ACADEMIQUE : SYNTHESE	
Rapprochement de conjoints (RC) et autorité parentale conjointe (APC)	Si activité pro du conjoint et si résidence privée distante entre 20 et 50 km de la résidence administrative de l'agent
	150 points sur vœux GEO et commune (sans exclusion de type d'établissement)
	200 points sur vœux dpt, ZR et académie (sans exclusion de type d'établissement)
	Si activité pro du conjoint et si résidence privée distante de plus de 50 km de la résidence administrative de l'agent ou entrant avec RC ou réintégration
	200 points sur vœux GEO et commune (sans exclusion de type d'établissement)
	250 points sur vœux dpt, ZR et académie (sans exclusion de type d'établissement)
	100 pts par enfant à charge de moins de 18 ans au 31/08/26 Pas d'années de séparation
Parent Isolé	90 points sur vœux dpt, ZR et académie, GEO et communes (sans exclusion de type d'établissement).
Mutation simultanée entre 2 titulaires ou stagiaires	80 points sur vœux dpt, ZR et académie (si les 2 agents sont conjoints et sans exclusion de type d'établissement). Le vœu DPT = vœu déclencheur.
Handicap	Si RQTH de l'agent, du conjoint ou de l'enfant et si avis favorable des médecins de prévention, après décision recteur
	1500 points sur certains vœux
Education prioritaire	Après 5 ans d'exercice :
	200 points sur vœux établissement
	350 points sur vœux commune et GEO (sans exclusion de type d'établissement)
	500 points sur vœux dpt, ZR et académie (sans exclusion de type d'établissement)
	Après 8 ans d'exercice :
	350 points sur vœux établissement
	500 points sur vœux commune et GEO (sans exclusion de type d'établissement)
	650 points sur vœux dpt, ZR et académie (sans exclusion de type d'établissement)
	Demande d'un établissement EP : 100 points sur les vœux EP
Ancienneté de service	Classe normale :
	14 pts du 1er au 2e échelon.
	+ 7 pts par échelon acquis au 31/08/2025 par promotion ou au 01/09/2025 par reclassement
	Hors-classe :
	56 pts + 7 pts par échelon de la hors-classe pour les certifiés et assimilés (PLP, PEPS, CPE) et pour les psychologues de l'éducation nationale
	63 pts + 7 pts par échelon de la hors-classe pour les agrégés. Les agrégés hors classe au 4 ^{ème} échelon pourront prétendre à 98 points forfaitaires dès 2 ans d'ancienneté dans cet échelon et 105 points dès 3 ans

Annexe 6 : Fiche synthèse du barème mouvement intra-académique rentrée 2026

	Classe exceptionnelle : 77 points + 7 points par échelon de la classe exceptionnelle dans la limite de 105 points. Les agrégés de classe exceptionnelle au 3ème échelon pourront prétendre à 105 points forfaitaires dès lors qu'ils détiennent deux ans d'ancienneté dans cet échelon.
Ancienneté dans le poste	20 pts par année de service dans le poste actuel
	+ 80 pts par tranche de 4 ans
Agrégés	Sur vœux lycées :
	Si ancienneté de poste en tant qu'agrégé inférieure à 3 ans :
	100 points sur vœux établissement, commune, GEO, dpt et académie (pas ZR)
	Si ancienneté de poste en tant qu'agrégé supérieure à 3 ans :
	200 points sur vœux établissement, commune, GEO, dpt et académie (pas ZR)
TZR	20 points par année de TZR + 30 points par tranche de 2 ans dans la même zone sur tous les vœux
	+100 points sur les vœux GEO sans exclusion de type d'établissement (bonification dite de stabilisation)
Mesure de carte scolaire	1500 points sur ancien établissement
	1500 points sur tout poste de même nature dans l'ancienne commune
	1500 points sur tout poste dans l'ancienne commune
	1500 points sur l'ancien département et sur l'académie
Réintégrations	Après CLD, poste adapté, congé parental d'une durée supérieure à 1 an
	1000 points sur vœux ancien(ne) établissement, commune, GEO, département, ZR et académie
	Après retour écoles européennes, TOM, supérieur, détachement, enseignement privé, disponibilité
	1000 points sur vœux ancien département, anciennes ZR et académie (sans exclusion de type d'établissement)
Reconversion	Si reconversion volontaire :
	100 points sur vœux établissement, ancien(ne)s commune, GEO
	1000 points sur ancien département et académie
	Si reconversion suite à mesure de carte :
	1500 points sur ancien établissement, ancienne commune, ancien département et académie
	TZR en reconversion :
	100 pts sur vœux établissement, pour l'ancienne commune du RAD ou sur l'ancien groupement de communes du RAD 1000 pts sur l'ancienne ZR départementale
Vœu préférentiel	20 points par an à partir de 2021 sur le 1er vœu large (sans exclusion de type d'établissement), plafonné à 100 points.
Bonification sortie POP/CLA	120 points après 3 ans d'affectation sur un poste POP ou dans un établissement CLA